



Extrait du Registre  
Des  
Délibérations  
(Annule et Remplace)

L'an deux mille vingt

Le 23 Décembre 2020 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 15 Décembre 2020.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 33

Objet : Enveloppe de secours

**Présents : 29**

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BLANC Jean Franck (Teuillac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac) DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLLIVET Célia (Peujard), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MARTIAL Christophe (Val de Virvée), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

**Absents excusés ayant donné pouvoir : 4**



**BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac) à AYMAT Pascale, PEROU Laurence (Saint André de Cubzac) à PINSTON Stéphane, POUX Vincent (Saint André de Cubzac) à PINSTON Stéphane, BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts) à TABONE Alain,**

**Absents excusés : 0**

**Absents : 4**

**BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan), MABILLE Christian (Peujard),**

**Secrétaires de séance : COURSEAUX Mickael**

**Vu** l'arrêté d'extension de périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais en date du 24 novembre 2016,

Considérant la dissolution de la Communauté de Communes de Bourg en Gironde au 1<sup>er</sup> janvier 2017, et l'extension du périmètre de la Communauté de Communes du Cubzaguais aux communes de BOURG, LANSAC, MOMBRIER, PUGNAC, PRIGNAC-ET MARCAMPES, SAINT-TROJAN, TAURIAC et TEUILLAC,

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes du Cubzaguais qui ne dispose pas des compétences en matière d'Actions Sociales,

Considérant la délibération n°2016-116 en date du 28 décembre 2016, créant un service commun Actions Sociales,



Considérant les missions assurées par ce service commun, notamment la gestion des enveloppes de secours et des secours d'urgence,

Considérant les crédits ouverts pour cette dépense au Budget Primitif 2021,

Considérant que l'enveloppe est répartie entre 7 communes du service commun en fonction de la population,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- De fixer pour 2021, le montant totale de l'enveloppe de secours à **7 555€** et à répartir le montant de cette enveloppe comme suit :

| Communes du Service Commun | Montant secours en euros |
|----------------------------|--------------------------|
| Bourg                      | 1 950€                   |
| Lansac                     | 637 €                    |
| Mombrier                   | 368 €                    |
| Prignac-et-Marcamps        | 1 202€                   |
| Pugnac                     | 1 979€                   |
| Saint-Trojan               | 300 €                    |
| Tauriac                    | 1 119€                   |
|                            | <b>7 555€</b>            |

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac

Le 24 Décembre 2020

La Présidente

Valérie GUINAUDIE